



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 2 février 2023

Délibération n°23-208

OBJET : COMMUNICATION

Impression magazine Amboise communicante - mars à mai 2023

Date de la convocation : le 25 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 33

Ayant donné procuration : 8

Absents excusés : 8

Absents : 0

L'an deux mille vingt-trois, le deux février, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Thierry BOUTARD, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Alexis LAMOUREUX, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Sylvain GILLET, M. Denis CHARBONNIER, M. Patrick DESCHAMPS, Mme Julie ELISSALDE, Mme Marie ARNOULT, M. Thierry PRIEUR, M. Guillaume HELLOCO, M. Brice RAVIER, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Évelyne LAUNAY, Mme Myriam SANTACANA, M. Rémi LEVEAU, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI, Mme Justine BÉCHET.

Absents Excusés : Mme Jacqueline MOUSSET donne pouvoir à M. Marc LEONARD, Mme Sylvie LADRANGE donne pouvoir à Mme François THOMERE, Mme Brigitte DEBRINCAT donne pouvoir à M. Thierry BOUTARD, M. Youness ZELMAT donne pouvoir à M. Jean-Louis VOLANT, Mme Katiana DAVEAU donne pouvoir à Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Claude VERNE donne pouvoir à Mme Myriam SANTACANA, Mme Chantal BOUVIER DE LA MOTTE donne pouvoir à Mme Marie ARNOULT, M. Stéphane ROUX donne pouvoir à Mme Julie ELISSALDE.

Secrétaire de Séance : M. Marc LEONARD.

Vu le Code de la Commande Publique,

Afin d'informer et de communiquer sur les projets municipaux (aménagement, voirie, bâtiment, action sociale, éducation et jeunesse, sport, culture, citoyenneté, informatique, patrimoine culturel

et naturel, commerce et activité économique, finances, vie locale et associative...), la Ville d'Amboise édite un magazine, Amboise communicante, quatre fois par an.

Les parutions ont lieu en mars, juillet, octobre et décembre. Ce document est réalisé en régie, par le service communication. Il est imprimé à 8000 exemplaires. Le magazine est diffusé dans les boîtes aux lettres des Amboisiens et dans les structures municipales et partenaires.

Dans le cadre du plan de sobriété, il est proposé de changer de papier pour les pages intérieures et de passer sur un papier offset blanc 90 g/m² FSC et de maintenir la couverture en couché moderne 250 g/m² PEFC.

Les labels FSC et PEFC œuvrent tous les deux pour la protection des forêts et de la biodiversité.

Descriptif du magazine 36 pages + couverture :

36 pages intérieures 17,5 x 27,5 cm à la française

Offset blanc 90 g/m² Print Speed Offset FSC : recto Quadri / verso Quadri

Couverture 35,2 x 27,5 cm (format ouvert)

Couché moderne demi-mat 250 g/m² Creator Silk PEFC : recto Quadri / verso Quadri

Rainage /Piqûre à cheval 2 points métal

Devis de 5248 HT (IVA 10 %) 5772,80 euros TTC

A cette dépense seront déduites les recettes dues à la vente d'espaces publicitaires (cf convention avec Sogepress).

Il est ainsi proposé de passer commande auprès de SOGEPRESS pour le montant de 5772,80 € TTC duquel seront déduites les recettes dues à la vente d'espaces publicitaires.

Ce projet de délibération a recueilli l'avis de la commission Affaires Générales et Ressources Humaines le 23 janvier 2023.

Sur demande de plus d'un tiers des membres du Conseil Municipal, un vote à bulletin secret a lieu.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote à bulletin secret, décide par 17 voix POUR et 16 voix CONTRE :

- De passer commande auprès de SOGEPRESS pour le montant de 5772,80 € TTC duquel seront déduites les recettes dues à la vente d'espaces publicitaires ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce marché.

Bulletins trouvés dans l'urne : 33

POUR : 17

CONTRE : 16

ABSTENTION : 0

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le secrétaire de séance,
Marc LEONARD**

L'adjoint délégué aux Finances

Thierry BOUTARD

Maire d'Amboise

Président de la Communauté de
Communes du Val d'Amboise

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le



ID : 037-213700032-20230210-23_208-DE